

France-Nanterre: Engineering works and construction works

OJ S 16/2024 23/01/2024

Contract notice

Works

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Postal address: 1973 Boulevard de la Défense - Bâtiment HYDRA - CS 10268

Town: NANTERRE

NUTS code: FR105 Hauts-de-Seine

Postal code: 92757 CEDEX

Country: France

Contact person: ASF - DOIO

E-mail: ao.dmoovinci-autoroutes.com**Internet address(es):**Main address: <http://www.vinci-autoroutes.com>Address of the buyer profile: <https://consultations-asf.omnikles.com>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://consultations-asf.safetender.com>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://consultations-asf.safetender.com>

I.4. Type of the contracting authority

Other type: Société de droit privé

I.5. Main activity

Other activity: Concessionnaire autoroutier

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Autoroute A83 PS216 Renforcement des piles

II.1.2. Main CPV code

45220000 Engineering works and construction works

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Les prestations à exécuter sont les travaux de renforcement des piles (de rives et centrales) aux chocs de poids lourds par liaisonnement des fûts et concernent le PS216 sur A83

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.2. Additional CPV code(s)

45221119 Bridge renewal construction work

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRG01 Loire-Atlantique

NUTS code: FRG05 Vendée

Main site or place of performance: Département de la Loire-Atlantique (44) et de la Vendée (85)

II.2.4. Description of the procurement

Les travaux comprennent à titre indicatif :

- La préparation des surfaces et les travaux nécessaires aux installations de chantier et aux zones de stockage, les travaux préparatoires préalables à l'exécution des ouvrages, l'exécution des plateformes de chantier ;
- Les travaux et dispositions particulières liés à l'environnement de l'ouvrage ;
- La réalisation des déposes et repose des réseaux d'assainissement nécessaires à la réalisation des travaux ;
- La fourniture, la mise en place en début de chantier, les transferts et l'évacuation en fin de chantier de séparateurs modulaires de voies et atténuateurs de chocs afin d'assurer la sécurité de l'intervention ;
- Le marquage provisoire et définitif et les effacements (il n'est admis que de l'hydro-effaçage) nécessaires pour la réalisation des différentes phases du chantier ;
- La signalisation de chantier et des déviations sur le réseau secondaire nécessaires pour le chantier pendant les phase de fermeture de nuit du sens de circulation de l'autoroute ;
- La réalisation des terrassements et soutènements nécessaires pour la réalisation des renforcements des piles, y compris toutes les sujétions de mise et de maintien à sec des fouilles réalisées ;
- La protection et la réalisation du supportage provisoire de la poutre contenant le réseau FO ;
- La réalisation des scellements des armatures dans les structures existantes ;
- Le ferrailage, le coffrage et le bétonnage ainsi que les engraissements à mettre en place ;
- Le remblaiement des fouilles réalisées avec la remise en place des réseaux déviés ainsi que le raccordement ;
- La reprise des structures de chaussées au droit des piles ;
- La réalisation d'un bilan carbone complet du projet conformément aux normes et réglementations en vigueur et suivant la trame fournie ;
- La nomination d'un chargé de sécurité qualifié et expérimenté qui sera responsable de la gestion sécuritaire du projet ;
- La nomination d'un chargé de l'environnement qualifié et expérimenté qui sera responsable de la gestion environnementale du projet ;
- Le repliement et la remise en état des lieux ;
- La réalisation et la fourniture du dossier de récolement ;

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

Value excluding VAT: 500 000,00 EUR

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 6

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

II.2.14) Informations complémentaires : Modalités de financement et de paiement : Origine du financement 100% ASF. Aucune avance ne sera accordée au titulaire. Les prix seront révisables. Les comptes seront réglés sous forme d'acomptes périodiques dans un délai de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture ou de transmission du projet de décompte par le titulaire.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Justifications à produire par les entreprises candidates, soit en tant qu'opérateur économique individuel, soit en tant que membre d'un groupement :

— Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation des marchés, mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du Code de la commande publique et aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique, et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. En cas de candidature en groupement d'entreprises, cette déclaration est à fournir par chacun des cotraitants.

— Une lettre de candidature mentionnant le nom, dénomination et adresse du candidat. En cas de groupement, lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants mentionnant les noms, dénomination et adresse de chaque cotraitant ainsi que les noms, prénoms et qualité des personnes habilitées à représenter chaque prestataire.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

— Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles, ou équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques conjoints avec mandataire commun solidaire, le Maître d'Ouvrage, après analyse de la capacité financière du mandataire au regard de l'étendue globale du marché, se réserve la possibilité de demander le remplacement du mandataire par un autre membre du groupement.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le chiffre d'affaires annuel minimal exigé est de deux fois la valeur estimée du marché.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

— Certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou preuve équivalente par tout moyen. Le candidat devra répondre au niveau spécifique minimal exigé ci-après.

— Présentation d'une liste de travaux exécutés de même nature, sur infrastructures routières à fortes contraintes d'exploitation, au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. En cas de candidature en groupement d'opérateurs économiques, le mandataire devra indiquer parmi les travaux listés, ceux pour lesquels il a assuré la coordination.

— Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

— Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché (/ de l'accord-cadre).

Les candidats étrangers devront produire les documents exigés, ci-avant, dans leur langue d'origine, accompagnés de leur traduction en français.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le candidat devra disposer des qualifications FNTF ou équivalent :

- FNTF 1131 Ouvrages de technicité courante
- FNTF 2322 Travaux de terrassement courants en milieu non urbain
- FNTF 3752 Mise en place et exploitation de balisage par pose de signalisation horizontale, pose de signalisation verticale et pose de séparateurs modulaires de voies.

En l'absence de qualification(s), la preuve de la capacité technique et professionnelle du candidat peut être apportée notamment par un dossier de références de moins de cinq ans portant sur des travaux de même nature à ceux demandés pour obtenir l'(les) identification(s) professionnelle(s) susmentionnées. Dans ce cas, le dossier de références devra être soutenu par des attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants (certificats de capacité).

Les candidats étrangers pourront produire les qualifications dans leur langue d'origine. Ils devront les accompagner de leur traduction en français

NOTA :

Pour justifier de ses capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut s'appuyer sur les capacités techniques, professionnelles, économiques et financières d'autres opérateurs économiques (cotraitants et /ou sous-traitants) quelle que soit la nature juridique des liens l'unissant à ces opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution du marché, en produisant un engagement écrit de ce ou ces opérateurs économiques ou tout autre moyen de preuve équivalent.

Dans le cas d'une candidature en groupement d'opérateurs économiques, quelle qu'en soit la forme, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de demander le remplacement du

mandataire par un autre membre du groupement s'il apparaît, après analyse des capacités techniques et professionnelles, et des références du mandataire, que celui-ci ne présente pas la capacité technique et professionnelle, et les références suffisantes pour coordonner les prestations des membres du groupement.

Il est rappelé que seul un opérateur économique détenant une personnalité juridique propre (ce qui n'est pas le cas d'un établissement secondaire) peut se porter candidat et soumissionner à un marché public. En cas de groupement, cette condition s'applique à tous les membres du groupement.

Les renseignements demandés en III.1 peuvent être remplacés par les documents dûment remplis respectivement DC1 et DC2 (version en vigueur), téléchargeable sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

III.2. Conditions related to the contract

III.2.2. Contract performance conditions

Une clause sociale est prévue d'être insérée au marché.

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 23/02/2024 Local time: 16:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 6 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 23/02/2024 Local time: 16:30

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

Le dépôt des plis est possible exclusivement au travers de la plateforme précitée, et ce, avant la date et l'heure limites de réception fixées en section IV.2.2 ci-avant.

Les candidats procéderont à l'opération de dépôt des plis en suivant les instructions de la plateforme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Seul cet accusé est la preuve de dépôt du pli. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas déposer leur pli « en dernière minute » et de s'être assurés, par un test préalable, qu'ils maîtrisent bien le fonctionnement de la plateforme. La durée de l'opération de dépôt dépend directement de la taille des enveloppes de réponse et de la qualité de la connexion internet des candidats. Les candidats devront donc s'organiser afin que leurs plis soient transférés en totalité sur la plateforme avant la date et l'heure limites de dépôt. Sinon, les plis seront considérés hors délai.

Toute question intervenant dans le cadre de cette procédure devra être posée par le biais de la plateforme. Aucune réponse ne sera apportée en dehors de celle-ci.

Les modalités de présentation et de transmission du dossier de candidature et du dossier d'offre sont définies au règlement de consultation.

Forme juridique de l'attributaire: le marché sera attribué soit à un opérateur économique unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques solidaires avec désignation d'un mandataire commun, soit un groupement d'opérateurs économiques conjoints avec désignation d'un mandataire commun solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles à l'égard du Maître d'Ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement, le mandataire du groupement sera obligatoirement désigné dès la candidature.

Il est précisé qu'un opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre.

Pour éviter de fausser la concurrence, un cotraitant ne pourra être retenu dans plusieurs groupements.

En outre, de manière générale, un opérateur économique ne pourra signer plus d'une offre.

Si plusieurs entités sans personnalité juridique (agences, établissements secondaires ...) d'un même opérateur économique, se portent candidates à une même consultation, le maître d'ouvrage demandera à ces entités que ne soit maintenue que la candidature d'une seule d'entre elles, effectivement habilitée à engager l'opérateur économique. A défaut de désistement(s) volontaire(s) permettant d'atteindre ce résultat dans le délai imparti, le maître d'ouvrage procédera au rejet de la candidature de ces entités pour ce seul motif

Après examen de la complétude du dossier de candidature et de l'aptitude des candidats à exercer l'activité professionnelle, la capacité des candidats à exécuter les prestations objet du marché sera évaluée, sur la base des renseignements et documents demandés en section III. 1, au regard:

- de leur capacité économique et financière;
- de leur capacité technique et professionnelle ainsi que de leur expérience en rapport avec l'opération.

Démarrage prévisionnel des prestations : Juin 2024

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Postal address: 179-191 avenue Joliot Curie

Town: NANTERRE Cedex
Postal code: F-92020
Country: France
Telephone: +33 140971010
Fax: +33 147243161

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

L'opérateur économique dispose de la faculté de former les recours suivants devant le Tribunal Judiciaire de Nanterre : - un référé précontractuel avant la signature du marché sur le fondement des dispositions des articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 ; un délai de seize (16) jours sera respecté entre la date d'envoi du courrier de rejet et la date de signature du marché. Ce délai sera ramené à onze (11) jours en cas d'envoi dudit courrier de rejet par courriel. - un référé contractuel après la signature du marché et au plus tard le trente-et-unième (31ème) jour suivant la publication de l'avis d'attribution sur le fondement des dispositions des articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009.

VI.5. Date of dispatch of this notice

18/01/2024